



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



METEO
FRANCE

FAQ - APIC

Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes

<https://vigilance.meteofrance.fr>

(rubrique "Pluies intenses")

Qu'est-ce que le service APIC ?

APIC (Avertissement pluies Intenses à l'échelle des communes) est un service d'avertissement automatique signalant en temps réel le caractère exceptionnel des précipitations en cours à l'échelle d'une commune. Lorsqu'un APIC est déclenché, la zone concernée est automatiquement colorée sur la carte, avec un code à deux couleurs indiquant si les précipitations sont " intenses " ou très " intenses ". Les délimitations sur les cartes sont les limites administratives de chaque commune.

Quelle information fournit APIC ?

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens. APIC permet de suivre en temps réel les précipitations en cours et d'être informé de leur caractère exceptionnel. Ces avertissements basés sur l'observation complètent la Vigilance météorologique et Vigicrues qui informent les pouvoirs publics et les citoyens des risques hydro-météorologiques dans les prochaines 24 heures. Les avertissements APIC concernent uniquement les cumuls de précipitations observés à l'échelle d'une commune (la neige ou la grêle ne sont pas traitées).

Quelle est la couverture du service APIC ?

APIC est disponible sur l'ensemble des communes de métropole. Outre-mer, APIC est déjà disponible à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie.

À qui est destiné APIC en priorité ?

- Météo-France exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens et a développé le service APIC pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise. APIC constitue un outil d'aide à la décision destiné aux préfetures, mairies, ainsi qu'aux communautés de communes et opérateurs de réseaux (fourniture d'énergie, distribution et traitement de l'eau, etc.) qui peuvent s'abonner gratuitement à ce service.

Avertis (par SMS, courriel et message vocal) lorsque des cumuls de pluie exceptionnels sont observés dans une ou plusieurs communes de leur abonnement, ils peuvent suivre l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux en cours et connaître le nombre de communes touchées. Ils peuvent ainsi mettre en œuvre les mesures d'alerte, d'information, de sécurisation et de soutien aux populations (plans ORSEC et Plans communaux de sauvegarde, par exemple).

- APIC s'adresse également à tout citoyen souhaitant suivre l'arrivée ou l'évolution d'un épisode pluvieux exceptionnel. La cartographie APIC des événements en cours ou récents (dernières 72 heures) est accessible à tous depuis les sites de la Vigilance et de Vigicrues (sans abonnement).

Comment s'abonner aux avertissements APIC ?

Seuls les préfetures, mairies, communautés de communes et opérateurs de réseaux peuvent s'abonner et recevoir les avertissements APIC.

Pour s'abonner, il suffit de créer un compte sur le site apic-pro.meteofrance.fr, de choisir la zone géographique à surveiller et de saisir les coordonnées des contacts qui seront avertis. Les avertissements APIC sont envoyés simultanément par SMS, courriel et message vocal. Ces messages indiquent le type de risque et la zone concernée et fournissent un lien vers la cartographie.

Comment est produit APIC ?

APIC utilise les données du réseau de radars météorologiques de Météo-France complétées depuis 2020 par les données d'un réseau partagé de pluviomètres. La fusion de ces données permet d'évaluer la quantité d'eau au sol (appelée " lame d'eau ") et d'actualiser le service APIC tous les quarts d'heure à une résolution kilométrique.

Les cumuls de précipitations observées sont comparés à des références climatologiques locales pour déterminer s'ils atteignent des seuils critiques : épisode " intense " ou " très intense ". Cette qualification informe de la *durée de retour* des épisodes pluvieux en cours, à savoir de la fréquence des épisodes pluvieux d'intensité équivalente. Un épisode signalé comme " intense " par APIC se produit en moyenne tous les 10 ans à cet endroit, et un épisode " très intense " tous les 50 ans.

Quelles sont les nouveautés du service APIC ?

- APIC est désormais disponible sur la totalité des communes de métropole (contre 93 % auparavant), ainsi que sur celles de La Réunion, de Martinique, de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie. Ce service bénéficie en effet d'une évolution technique (fusion de données issues de radars et de pluviomètres) permettant d'améliorer la qualité de l'observation en temps réel et de prendre en compte des zones jusqu'ici peu couvertes par les mesures radars (régions montagneuses).

- La plate-forme APIC et Vigicrues Flash a fait l'objet d'une refonte globale visant à simplifier la lecture et la navigation. Elle est conçue pour s'adapter au terminal de l'utilisateur (ordinateur ou smartphone). Enfin, l'interface d'abonnement a été entièrement repensée : elle offre une gestion plus simple et intuitive, notamment pour le choix des communes à surveiller.

- Le service sur abonnement APIC est désormais ouvert aux communautés de communes et aux opérateurs de réseaux (organismes d'utilité publique impliqués dans la gestion de crise).

- Les citoyens peuvent également consulter la cartographie APIC des événements en cours ou récents (dernières 72 heures) depuis les sites de la Vigilance et de Vigicrues (sans possibilité d'abonnement).

Quelle différence avec les prévisions météorologiques ?

APIC est un service d'avertissement basé sur des données d'observation (radars et pluviomètres) qui permet de qualifier les épisodes pluvieux en cours : " intense " ou " très intense ". APIC n'est pas un produit de prévision.

Quelle différence avec la Vigilance ?

La vigilance élaborée par Météo-France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. C'est un dispositif d'anticipation des risques. APIC est un service de suivi en temps réel des pluies intenses.

Quelle différence avec Vigicrues ?

Élaborée par le réseau Vigicrues et intégrée au dispositif de Vigilance, Vigicrues informe le public et les pouvoirs publics de crues sur les cours d'eau surveillés par l'État dans les prochaines 24 heures. APIC est un service de suivi des pluies intenses.

Quelle différence avec Vigicrues Flash ?

Vigicrues Flash est un service d'avertissement du risque de crues fortes ou très fortes de cours d'eau à réaction rapide (non instrumentés et non suivis par Vigicrues) dans les prochaines heures. APIC est un service de suivi des pluies intenses.

Est-il possible de visualiser un APIC alors que les pluies ont cessé ?

Un APIC peut être visualisé après un épisode pluvieux exceptionnel entraînant un dépassement des seuils (par exemple, un cumul journalier exceptionnel atteint en quelques heures seulement). Lors d'un épisode récent sur une commune du Gard, un avertissement " précipitations intenses " a été envoyé le jour de l'événement à 6 h 15, puis un avertissement " précipitations très intenses " à 7 h 15. Ce dernier a perduré jusqu'au lendemain à 5 h 45 et le premier jusqu'à 7 h 45, alors que l'épisode était terminé sur la commune. Les précipitations cumulées sur les dernières 24 heures continuaient en effet de dépasser les seuils dans cette commune.

Que se passe-t-il en cas de panne d'un radar ou d'un pluviomètre ?

L'information sur une commune peut être ponctuellement indisponible en cas de panne ou de maintenance sur les radars ou les pluviomètres utilisés pour mesurer les cumuls de pluie. La mention « Service dégradé » est alors automatiquement signalée sur la cartographie.

Dans le cas d'une indisponibilité plus longue (remplacement d'un radar par exemple), les communes concernées sont retirées temporairement de la couverture de service. Météo-France assure une maintenance continue de ces infrastructures et intervient dès qu'une anomalie est détectée.